

4.03/07

~~5.03/07~~

Conseil de Ville Delémont
Groupe CS-POP

Delémont, le 26 mars 2007

MOTION



Fonds de subventions pour la rénovation des façades et autres éléments liés des bâtiments dignes d'intérêt

Depuis quelques années plusieurs projets de rénovation de bâtiments anciens ont bénéficié des subventions octroyés par la Municipalité de Delémont, via le Service de l'urbanisme et de l'environnement.

En 2002, un fonds avait été réactivé, afin donner envie aux propriétaires de d'entretenir et de rénover leur bâtiment. Plusieurs façades de la vieille ville, notamment à la rue du Nord, à la rue du 23-Juin ou encore à la rue de la Constituante, ont été rénovées en partie grâce à ces subventions. Ce fonds a eu un effet très positif dans le sens où il a permis de participer à la mise en valeur des espaces publics qui ont été réaménagés ces dernières années. Il a constitué un élément important de l'appréciation du dossier de Delémont lors de l'octroi du Prix Wakker 2006.

Actuellement ce fond est à sec et nous demandons au Conseil de ville d'accepter de le ré-alimenter.

A quoi sert ce fond. Voici un exemple en vieille ville : L'année dernière un propriétaire projetait de transformer son magasin et la vitrine de ce dernier. Il dépose une demande de permis de construire. Le service de l'Urbanisme étudie le projet. Il y a de nombreuses années, d'autres transformations avaient été faites sur ce bâtiment et elles n'étaient vraiment pas très heureuses. Le service de l'urbanisme a fait des propositions pour refaire la vitrine selon les recommandations du règlement des constructions de la ville. Le propriétaire n'était pas très favorable à réparer ces erreurs du passé. Mais comme le service de l'urbanisme avait une certaine somme à disposition, il a pu proposer une subvention au propriétaire, ce qui incita ce dernier à suivre les conseils donnés. Actuellement le bâtiment est très bien restauré et les propriétaires sont très heureux d'avoir suivi les recommandations proposées.

En vieille ville j'ai vu d'autres projets où grâce à des subventions, des erreurs du passé ont été corrigées et réparées. Il permet par ailleurs à la Municipalité de formuler certaines exigences et de produire un effet d'exemplarité pour d'autres propriétés.

Les subventions proposées pour restaurer les façades en vieille ville suite aux travaux « Danse sur la Doux » ont été un encouragement pour les propriétaires. Cela a même eu un effet boule de neige.... « Si mon voisin repeint sa façade, je ne peux plus laisser la mienne toute sale, je vais la repeindre aussi ».

Ce fonds ne devrait pas uniquement être réservé aux rénovations des bâtiments de la vieille ville. Il pourrait aussi être utilisé pour restaurer des bâtiments plus récents, mais tout aussi intéressants à conserver dans notre ville, y compris dans d'autres quartiers, à la gare en particulier.

C'est pourquoi, nous vous demandons de ré-alimenter le fonds spécial « rénovations » par une somme annuelle de 20'000.- : ce montant, fixé pour l'année 2007, devra être introduit dans chaque budget de fonctionnement afin de garantir un effet durable, à long terme, une condition nécessaire pour préserver et améliorer le patrimoine bâti de notre ville.

Groupe CS-POP
Marie-Claire Grimm

M. C. Grimm

[Signature]

Metz

[Signature]

[Signature]

[Signature]

M.-P. Jocher